



Casier judiciaire n°3 et condamnation

Par **petitcoeur73**, le **03/11/2008 à 08:05**

Bonjour,Voilà, il y a 5 ans j'ai été condamné à 20 ans d'interdiction de gérance. J'ai demander mon casier judiciaire n°3 que j'ai recue avec une grande barre dessus, donc néant.Pouvez vous me dire si c'est normal parce que cette peine est affiché sur un autre casier judiciaire, donc le 1 ou 2. Ou bien ma peine a été éffacer puisque mon casier judiciaire n°3 et vierge.Merci de vos réponses.Cordialement.

Par **lestreich**, le **03/11/2008 à 08:41**

Cela ne veut rien dire, pour en être sur il faut écrire au tribunal de grande instance en leur demandant de consulter votre casier dans son intégralité, je l'ai fait il y a 2 ans .Pour avoir la procédure exacte il suffit de chercher un peu sur le net ou de leur téléphoner avant.

Par **petitcoeur73**, le **04/11/2008 à 14:41**

Merci pour cette réponse. Toutefois, j'aimerais avoir un autre avis, merci.Cordialement.